



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 09 Juin 2023

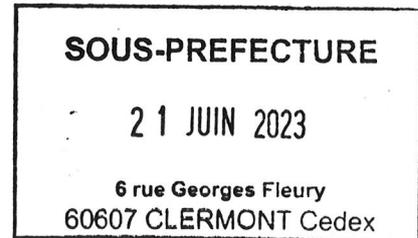
L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trois minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 03/06/2023
Date d'affichage : 03/06/2023
Membres en exercice : 11 Membres
Présents : 10
Membres votants : 10
Délibération n° 25-2023

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Mme Marjorie DARCAIGNE, Mme Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents non excusés : Joël GALEK

Secrétaire de séance : Blandine DARDANT



TARIFICATION DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

VU l'article L2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs et durées des concessions dans le cimetière communal :

- Concessions trentenaires : 48 euros
- Concessions cinquantenaires : 99 euros
- Concessions de 99 ans : 200 euros

Columbarium :

- Concessions cinquantenaires : 305 euros
- Concessions perpétuelles : 458 euros

Plainval, le 13 juin 2023
Le Maire,
Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations